

## Compte rendu conseil municipal du 17/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, vendredi 17 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de Jean-Paul MIGNAT, Maire.

Présents : Laurent Le Moing, Sandra Zographos , Véronique Jourdan, Éric Laville, Basile Rousseaux, Laurence (secrétaire de mairie)

Absents excusés : Michel Delpech (pouvoir à Eric Laville), Henri-Paul Lieurade (pouvoir à Laurent Le Moing), Carine Le Lourec (pouvoir à Sandra Zographos), Jean-François Blum (pouvoir à Basile Rousseaux), Michel Nadal (pouvoir à Véronique Jourdan).

Secrétaire de séance : Véronique Jourdan

Le Conseil accepte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2022.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Panneaux de rues (E. Laville)
- 2) Préparation de la saison touristique et Programme des manifestations estivales
- 3) École en extérieur
- 4) Olterra, FAR et participation communale
- 5) EPF, décision officielle
- 6) Analyse des boues du plan d'eau
- 7) Le point sur l'Abbaye
- 8) Préparation du budget 2023
- 9) Chèques Cad'Hoc
- 10) Questions diverses

### **1- Panneaux de rues**

Éric Laville nous informe que la commande des panneaux de rues est passée. Il y a un délai de fabrication de 6 semaines, la pose devrait être effectuée en juin.

Les lettres d'adressage seront distribuées dans les boîtes aux lettres par les responsables du plan de sauvegarde. Un courrier sera joint concernant les obligations de débroussaillage et d'élagage.

### **2- Préparation de la saison touristique et Programme des manifestations estivales**

Henri Paul Lieurade se charge de préparer le programme des manifestations en demandant à toutes les associations de Marcilhac de communiquer leurs dates. Le pré-programme va être communiqué aux associations avec une date butoir pour être inscrit sur le flyer.

Une manifestation est prévue le 21/06/2023 pour la fête de la musique. La rue des Remparts sera fermée pour la soirée.

### **3- École en plein air**

« L'école du dehors ou école en plein air désigne un concept pédagogique dans lequel l'enseignement a lieu régulièrement dans l'espace naturel et culturel proche de l'école. »

L'enseignant de Marcilhac souhaiterait mettre ce projet en action pour la rentrée 2024 avec comme formateur l'association OLTERRA.

Pour se faire cela doit-être inscrit au projet d'école 2023/2024. La mairie est sollicitée pour mettre un terrain à disposition. Nous étudions les possibilités en fonction du périmètre et des aménagements à prévoir.

### **4- Olterra, FAR et participation communale**

La municipalité félicite l'association OLTERRA et Percia Hanke (propriétaire du lieu) pour l'ouverture du FAR (Foyer Associatif Rural). Le FAR est un lieu de vie qui agit toute l'année permettant les rencontres, les échanges, la lutte contre l'isolement .....

« A situation particulière, attention particulière » le conseil municipal réfléchit à la possibilité de signer une convention avec OLTERRA pour aider financièrement la vie de ce lieu.

### **5- EPF, décision officielle**

EPF (Etablissements Publics Foncier) : L'objet des établissements publics fonciers (EPF) consiste à acquérir des terrains ou bâtiments, en vue de leur aménagement, par un tiers chargé de la construction ou de la réhabilitation de logements.

La commune a signé une convention avec l'EPF pour acquérir un bâtiment rue des Remparts dans le but de créer deux logements. Cette convention a été acceptée. Le conseil communautaire doit lui aussi cautionner cette convention.

### **6- Analyse des boues du plan d'eau**

Un premier retour fait état d'arsenic dans les boues du fond du plan d'eau (ancienne mine de Planiole). Nous attendons les résultats plus détaillés dans les prochains jours.

### **7- Le point sur l'Abbaye**

La phase d'étude du Grand Figeac (APS – APD – PRO) doit démarrer cette année et non en 2024 !

Un rendez-vous est pris avec le président Labarthe le 27/03/2023 pour se comprendre et travailler ensemble. Toutes les subventions doivent-être versées au Gd Figeac.

### **8- Préparation du budget 2023**

Le budget 2023 doit être prêt pour le 11 avril dernier délais. La commission finance se réunira le vendredi 24 mars suivi d'un conseil municipal « budget » le mardi 11 avril.

Des devis ont été demandés pour le décaissement et l'étalement de la terre du terrain « Pruvot » : 680€  
Arrachage des souches du terrain « Logé » : 960€.

### **9- Chèques Cad'Hoc**

Un budget de 100€/agent est voté. Une délibération doit être faite pour la trésorerie pour 2022 et 2023.  
Adopté à l'unanimité

### **10- Questions diverses**

- Le changement des limites communales (avec Saint Chels) est accepté.
- Suite au recensement nous sommes désolés d'apprendre que notre commune a perdu 30 habitants en 6 ans (173 habitants en 2023). Cela aura une répercussion sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

- Changement des horaires d'ouverture de la mairie : La mairie sera ouverte un mercredi sur deux (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi).
- La Pétition pour « sauver » l'école de musique de Cajarc a été signée par le maire M. Mignat. Il faut assurer la pérennité de ce lieu.
- Poubelles : Les tarifs augmentent en raison de la limitation de l'enfouissement au profit de l'incinération.
- La redevance passera de 100€ à 130€ très prochainement. Les tournées vont être réduites pour faire des économies de carburant.
- La maison des bénévoles (en face du camping) est mise en vente.
- Visite de Madame Vialle sous-préfète de Figeac le mardi 28 mars 2023.
- Remise en service du puits de Monteil : cela est-il envisageable ?
- Nicolas Girardeau demande la remise en état du terrain de pétanque.

Fin de la séance : 22h45